

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > Mouvements sociaux, salariat (Europe) > Vie chère (Europe) > **Allemagne : un accord en trompe-l'oeil sur les salaires dans la métallurgie**

Allemagne : un accord en trompe-l'oeil sur les salaires dans la métallurgie

lundi 23 janvier 2023, par [SCHÄFER Jakob / SCHAEFER Jakob](#) (Date de rédaction antérieure : 21 novembre 2022).

Avec l'aide du gouvernement fédéral, la capitale allemande de la métallurgie et de l'électricité est parvenue à conclure en fin d'année dernière un accord salarial sur deux ans pour près de 4 millions de salariéEs... qui ne rattrapera pas cependant le retard sur les hausses de prix attendues.

Le cœur de l'accord pilote du Bade-Wurtemberg stipule que les redevances seront augmentées en deux étapes (le 1^{er} juin 2023 de 5,2 % et le 1^{er} mai 2024 de 3,3 %) ; une prime de compensation de l'inflation est versée (1 500 euros au premier trimestre 2023 et 1 500 euros supplémentaires un an plus tard ; la durée est de 24 mois).

L'augmentation de la rémunération supplémentaire (ZUB) passe de 12,3 % à 18,5 %, soit une augmentation de 400 à 600 euros pour le groupe de rémunération 7 (salaire de base dans la région).

Cependant, la perte de salaire réel au cours de ces deux années sera d'au moins 7 %, selon le taux d'inflation réel, mais plus probablement de 11 à 13 % si les prix continuent à grimper de 10 % ou plus. De plus, la hausse des prix, déterminante pour la plupart des salariéEs, est déjà largement supérieure aux 10 % officiels.

Avec une telle évolution des prix, au moins une clause d'ouverture aurait dû être appliquée, qui stipule que si le taux d'inflation dépasse 4,25 %, la trêve sociale de deux ans prend fin et des renégociations doivent avoir lieu. Mieux, l'échelle mobile des salaires pourrait être réclamée, mais avec la politique de négociation collective d'IG Metall nous vivons exactement l'inverse.

Différenciations par entreprise

Malgré toutes les assurances des négociateurs d'IG Metall, le capital a une nouvelle fois réussi à faire passer des différenciations avec lesquelles les comités d'entreprise doivent ensuite composer. Le paiement de la compensation de l'inflation peut en effet être reporté par accord d'entreprise. Donc, si la direction se plaint (et que le comité d'entreprise n'est pas assez fort), des reports auront lieu dans de nombreux endroits.

De plus, le paiement de la rémunération supplémentaire (ZUB) peut être reporté jusqu'au mois d'avril de l'année suivante si l'entreprise se trouve dans une « situation économique difficile ». Particulièrement scandaleux ! Pour IG Metall, la définition de la difficulté économique, c'est une rentabilité des ventes inférieure à 2,3 %. Une ouverture des livres de compte n'est même pas prévue dans les négociations...

Le résultat est non seulement en deçà des exigences pour maintenir le niveau de vie des collègues, mais aussi en deçà des possibilités concrètes, car les mobilisations étaient clairement à la hausse. Des centaines de milliers de collègues y ont participé. Rien n'obligeait ces bureaucrates à conclure à

ce moment-là.

Aussi amer que cela soit, force est de constater qu'il n'y aura probablement pas de tollé dans les entreprises (ni dans les comités de négociation collective, fortement contrôlés par l'appareil). Il est d'autant plus important maintenant de présenter l'insuffisance de cet accord et de préparer mentalement les collègues au fait que nous devons donc agir nous-mêmes, que c'est le moyen le plus efficace d'imposer des salaires et traitements plus élevés. Sans le développement d'un courant de lutte de classe de gauche, rien ne peut être changé dans la politique générale (de négociation collective) de nos syndicats.

21.11.2022

Jacob Schaefer

P.-S.

- Hebdo L'Anticapitaliste - 645 (19/01/2023). Publié le Samedi 21 janvier 2023 à 08h00 : <https://lanticapitaliste.org/actualite/international/allemande-un-accord-en-trompe-loeil-sur-les-salaires-dans-la-metallurgie>
- Article paru initialement et à lire ici : <https://intersoz.org/tarifabschluss-mit-eingeplantem-reallohnverlust/>